

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

affiliée au **B**asic **I**ncome **E**arth **N**etwork

Siège social : c/o Futuribles International – 55 rue de Varenne – 75007 Paris

Secrétariat : AIRE – 33 avenue des Fauvettes – 91440 Bures-sur-Yvette

Lettre de liaison n° 52

Printemps 2007

Sommaire

- Éliminer l'insécurité sociale** **2**
Yoland Bresson

- Sortir l'Europe de l'anémie: c'est possible!** **5**
Chômage et monnaie

- Interpellation des députés sur l'éducation à la non-violence et à la paix à l'école** **7**
Coordination française pour la décennie

- Vie de l'association** **8**

Directeur de la publication: Jacques Berthillier

**Pensez à renouveler votre abonnement à la lettre de liaison: 30 €/an (4 numéros)
par chèque à l'ordre de A.I.R.E.**

L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Courriel: contact.aire@wanadoo.fr - Site: www.revenudexistence.org

Éliminer l'insécurité sociale

Interrogé par la revue Partage, sur les mesures à prendre pour éliminer l'insécurité sociale, Yoland bresson en propose cinq :

1. Effacer les traces trop nombreuses du passé qui frappent les ménages les plus pauvres ;
2. refonder notre modèle social par l'instauration d'un revenu d'existence ;
3. Organiser la responsabilité sociale des entreprises et changer la mission des syndicats ;
4. Créer un nouveau service public relationnel ;
5. Préparer la France à l'économie informationnelle.

La prodigieuse mutation qui nous entraîne laisse nos concitoyens perdus, angoissés, livrés à la précarité et à l'insécurité. Lorsqu'ils sont frappés par les licenciements, que l'inquiétude latente et constante, devient réalité, ils ne retrouvent plus, momentanément, le sentiment d'exister ensemble, que par le cri, la manifestation, la violence...

Avec le salariat industriel, l'insertion dans une entreprise et une activité durable et bien identifiée, faisaient de la communauté de travail comme l'extension d'une maison commune et un lieu de vie. Certes syndicats et patrons s'affrontaient, mais ces luttes codifiées, récurrentes, participaient justement à ce sentiment d'une existence partagée. Cela n'est plus.

L'individu n'appartient plus à un collectif. Il se sent seul, abandonné aux risques de la précarité.

Si appartenir à une entreprise, être salarié, n'offre plus chaleur humaine, certitude de la durée et sécurité de revenus où retrouver ces attentes vitales sinon vers ce qui reste permanent et stable dans ce monde du changement constant ? Chacun doit se sentir rattaché et participer à la vie de la famille » élargie au champ du réseau maillé d'entreprises, syndicats, associations et collectivités publiques.

Apprécions l'espoir et le sens d'un vrai progrès social. L'esclave dépendait entièrement de son maître. Le serf se soumettait à la protection du seigneur. Le salarié vit du bon vouloir de son patron. Sécurité certes, mais au prix de quelles restrictions de liberté. Le participant futur osera l'autonomie et le choix de sa vie. Sa liberté sera d'autant plus réelle qu'il tiendra sa sécurité de tout le collectif économique qui l'entoure, voire de l'ensemble du corps social. C'est pourquoi on propose d'appeler « participat » ce successeur du salariat où chacun gagne en autonomie sans perdre en sécurité. Voilà l'objectif.

Comment lancer une telle transformation ? Comment accompagner l'inévitable mutation ?

Pour contribuer rapidement au recul de la précarité et de la pauvreté, redonner sens à un projet collectif en accompagnant l'inéluctable développement d'une économie qui deviendra principalement immatérielle,

informationnelle et relationnelle, je suggère les mesures immédiates suivantes :

1. Effacer les traces trop douloureuses du passé qui frappent les ménages les plus pauvres et même celles vivant avec un revenu moyen.

Il y a, en effet, un paradoxe français. Globalement les ménages français sont moins endettés que tous leurs voisins européens, mais la trop forte inégalité dans la répartition des revenus provoque une grave distorsion entre les bas revenus et les mieux pourvus. Avec la mondialisation, la fin de la rareté matérielle, puisque nous sommes capables de produire de tout avec de moins en moins de labeur humain, la concurrence internationale, la nouvelle division du travail avec ses délocalisations, nous avons une pression à la baisse des salaires assortie du chômage. Malgré l'abondance des liquidités monétaires ces éléments nouveaux empêchent l'inflation par les prix des produits courants, de telle sorte que l'inflation se porte sur les prix des actifs (immobilier, actions, or...).

Ainsi les ménages à faible revenus, même lorsqu'ils ont un emploi, ne peuvent espérer accroître leurs revenus et sollicités par les organismes de crédits accumulent des prêts à la consommation jusqu'au surendettement et supportent des charges de remboursements qui ne leur laissent qu'un très faible revenu disponible pour vivre. Tandis que les ménages à hauts revenus, lorsqu'ils empruntent, pour acquérir des actifs, supportent plutôt un intérêt négatif compte tenu de la hausse des prix de ces actifs, immobilier principalement. Il s'ensuit que le pouvoir d'achat est non seulement notoirement insuffisant, alors que la précarité ajoute de l'inquiétude et que le moindre accident de parcours rend la situation financière intenable. Apurer le passé et repartir sur des bases saines devient impératif.

Ramenons pour tous les ménages non-proprétaires de leurs logements, la charge de remboursement au-dessous de 30 % de leurs revenus, par annulation de la dette en excès. Cette annulation est à négocier entre l'État et les organismes de crédit, en partie ou en totalité couverte par l'État. Quant aux ménages proprié-

res qui se trouveraient en surendettement de crédits à la consommation, le refinancement de ces crédits cautionnés par la valeur de leur logement à taux d'intérêt bonifié pourrait être envisagé. L'amélioration du pouvoir d'achat et le soulagement financier seront ainsi plus sûrement et immédiatement obtenus que par l'hypothétique brutale augmentation des salaires.

2. Refonder notre modèle social par l'instauration du revenu d'existence.

Rappelons que ce revenu est alloué parce qu'on existe, accueilli dans la communauté nationale, et non pour exister. Il est égal pour tous, inconditionnel, quel que soit l'âge, le sexe, l'activité, servi de la naissance à la mort, cumulable avec tout autre revenu d'activité. Il est calculé sur les ressources du pays, le PIS, il représente la part des richesses issues du capital matériel et humain social, accumulé par nos ancêtres, infrastructures, relations d'échanges, connaissances... fond sur lequel nous nous appuyons pour produire les richesses présentes, dont la rente n'appartient en propre à personne et qui est également partagée entre tous. Il représente en France 14,4 % du PIS soit 330 € par mois par personne. Ce revenu d'existence est maintenant prêt à être mis en place. Un plan de transition sur cinq ans, validé par les économistes et les banquiers a été élaboré (se reporter au site revenuexistence.org). L'instauration du revenu d'existence sera accompagnée sur les cinq ans d'une transformation progressive de la fiscalité. À terme le prélèvement de l'État devrait se situer entre 42 et 45 % du PIS répartis en trois parts approximativement égales : 14 15 % pour financer le revenu d'existence sous forme de la CSG. Autant pour la Sécurité sociale (santé, compensation de handicaps...) financés par une WA sociale et environnementale. Le troisième tiers pour les dépenses publiques traditionnelles par l'impôt sur les revenus d'activité.

3. Organiser la responsabilité sociale des entreprises et changer la mission des syndicats,

Aujourd'hui la responsabilité sociale des entreprises, les conséquences positives ou négatives qu'elles engendrent sur le capital humain et matériel social, leur contribution au développement humain durable, beaucoup plus importante pour la croissance et le bien être de tous, sont invisibles. Il faut les mettre en lumière. Il faut que les efforts et les coûts qu'elles supportent à cette fin, connus de tous, ne les pénalisent pas dans la concurrence, à court terme et leur apportent même des avantages financiers.

À côté de la comptabilité habituelle, toujours indispensable, car l'entreprise se doit d'être efficace et rentable pour les employeurs qui s'impliquent dans la

réalisation concrète des principes du contrat, il est indispensable que soit établie une mesure de leur performance sociale. Elle peut l'être de la manière suivante qui ne fait que reprendre les données comptables traditionnelles présentées différemment. On compte dans le prix de revient tous les coûts matériels plus tous les coûts financiers et les revenus du capital, et en soustrayant ces coûts du chiffre d'affaires on obtient une nouvelle valeur ajoutée (proposition d'ailleurs déjà faite par le CJD). Cette valeur ajoutée est décomposée en salaires, rémunération du capital humain de l'entreprise, et en dépenses liées aux implications sociales, telles que les dépenses de formation, d'environnement, des frais d'organisation du dialogue social, des dépenses liées aux divers partenariats participant au mieux vivre ensemble... Ces coûts rendus visibles sont la contribution de l'entreprise au développement humain que l'on appelle coûts en développement humain, CDH. Le rapport CDH/CA, du coût en développement humain au chiffre d'affaires mesure les efforts consentis.

La comparaison de ces ratios entre les employeurs permet d'établir une « notation sociale » qui jouera le même rôle que les notes rating financières qui fixent le coût des crédits et déterminent la confiance des investisseurs et des marchés financiers. Cette note fera bénéficier les employeurs ainsi engagés dans l'action sociale, d'avantages monétaires, sous des formes à déterminer, contribution au capital et aux investissements matériels, bonifications de taux d'intérêt et frais financiers, accès à des informations coûteuses...

Il y a bien plus encore : si l'on a bien compris la profondeur de la mutation économique mondiale que nous vivons, les entreprises auront de plus en plus à faire valoir leur image auprès des consommateurs. C'est cette image qui sera la source de leurs profits futurs. Car, rappelons-le, on ne produit plus que ce que l'on vend. La note sociale participe de cette information à l'opinion publique. Elle confortera ou dégradera cette image. Au surplus les fonds éthiques trouveront dans cette note les moyens et l'outil de sélection des entreprises socialement les plus responsables, celles qui contribuent le plus au développement humain durable. Les entreprises bien notées seront favorisées par le marché boursier. Ainsi, le marché lui-même engendrera un cercle vertueux d'humanisation de l'économie mondialisée et par la participation à l'amélioration du capital humain matériel social contribuera à la croissance.

Mais, les syndicats doivent reconsidérer radicalement leur mission et leur structure. Nés avec le salariat industriel uniformément massif, ils restent segmentés par branches et types d'activité séparés. La lutte perpétuée, et leur mode passé d'intervention, favorisent le corporatisme réactionnaire. Ils négligent le sens de l'unité systémique, le rôle primordial de l'inclusion dans un champ de solidarités croisées. Les nouveaux syndicats

doivent lier espace et pluri activités. Se structurer aussi en réseau. Fournir à leurs adhérents une assistance juridique, ne plus se crisper sur la défense du seul CDI, mais participer à l'élaboration d'une offre diversifiée de contrats protecteurs, garantissant des revenus de remplacement pendant les périodes d'intermittence, recensant des offres d'activité émanant des entreprises du champ, participant à l'offre de formations adaptées aux changements d'activité..., bref, en coopérant à la mutualisation des risques, se transformer en véritables syndicats de services protecteurs de l'individu actif.

4. Créer un nouveau service public relationnel.

Les associations qui tissent le lien social, en marge de l'activité, en partenariat avec les entreprises, les syndicats, les collectivités publiques, doivent être reconnues comme acteurs à part entière du champ économique. Elles constituent en réalité les futures entreprises de l'économie relationnelle dont l'extension est assurée dans la nouvelle économie. Chaînons entre l'individu et la société, entre le public et le privé, elles assurent un nouveau service civil, préfigurant une autre fonction publique, diversifiée, décentralisée, accueillant des actifs dans l'intermittence, servant d'apprentissage momentané aux plus jeunes, développant des activités et des compétences neuves, sources d'expériences et de pratiques localement adaptées dont l'évaluation en continu, par des agences indépendantes sélectionnera les plus utiles, les plus efficaces, les plus généralisables.

5. Préparer la France à l'économie informationnelle.

L'intelligence économique a vocation à devenir une véritable industrie nouvelle, informationnelle, au cour de tous les échanges économiques, un secteur de base, aussi important que le furent les industries de base des cycles précédents tels que les transports et l'énergie pour le monde industriel, matériel.

La France peut profiter de son retard dans l'intelligence économique telle qu'elle s'est développée pour fonder et construire la nouvelle industrie informationnelle. Elle porte en effet dans son capital humain collectif un potentiel de capacités et d'expérience qui s'est exprimé, par exemple, dans la mise en œuvre du programme nucléaire civil, impulsé d'abord totalement par l'État, puis progressivement transféré au marché. C'est une aventure semblable qu'il lui faut engager dans l'intelligence économique en poursuivant le même objectif stratégique.

Dans la compétition économique, maintenant mondialisée, l'avantage comparatif décisif est et sera de plus en plus exclusivement l'avance. Le délai séparant la conception de sa concrétisation et de sa mise sur le marché ne cesse de se réduire. La vitesse de diffusion des savoirs et des techniques de plus en plus automatisés fera que l'imitation assortie de coûts minorés de main-d'œuvre, et de la conception ou de la recherche développement initiales annulera vite l'avantage comparatif de l'avance. La croissance ne sera régulièrement soutenue que si le capital humain collectif, en permanence enrichi du partage d'informations et de connaissances produit de l'avance, encore de l'avance, toujours de l'avance à vitesse accélérée. L'industrie informationnelle aura pour production l'avance. Tous les outils qu'elle devra mettre en action, toute son organisation, toutes les compétences qu'elle devra associer et tous les processus qu'elle devra initier et conduire auront pour mesure de son efficacité: l'avance. L'intelligence économique est l'énergie de la future industrie informationnelle produisant de l'avance au bénéfice de toute l'économie. Le but est de rationaliser et de maîtriser le «Ça» pense collectif pour impulser la valorisation du travail créatif et la pleine activité.

Yoland Bresson

Article paru dans le n° 193 de la revue Partage

Sortir l'Europe de l'anémie : c'est possible !

L'Union Européenne, et en particulier l'Eurozone, continuent de souffrir d'un mal macro économique persistant. Les causes profondes en sont une politique monétaire déficiente et une régulation inadaptée des échanges internationaux. Pourtant, l'Europe pourrait donner l'exemple d'une politique de croissance, conciliant les impératifs d'un développement durable et de la coopération entre les nations.

1 – Une anémie économique persistante

Dans son ensemble l'Union Européenne (UE 15) a connu depuis plus de cinq ans une croissance très médiocre : en moyenne 1,5 % de 2001 à 2005 inclus. Cette croissance a été encore plus faible (1,4 %) pour le groupe des douze pays de l'Eurozone (Union Économique et Monétaire). Bien que cette moyenne résulte de taux allant jusqu'à 4 %, le taux se réduit à moins de 1 % pour le sous-groupe Allemagne-Italie-France. Il ne s'agit donc pas d'une faiblesse de « petits pays ». Ces taux sont à comparer à celui de la croissance mondiale, qui est proche de 5 %. Même si le PIB n'est pas l'indicateur du développement durable que nous appelons de nos vœux et s'il a ses limites dans la comparaison entre pays, les écarts constatés sont clairement significatifs d'une anémie spécifique à l'eurozone.

Pourtant, ce ne sont pas les besoins qui manquent, ni les ressources pour les satisfaire. L'Eurozone dispose des hommes, des infrastructures, des connaissances et des talents pour relever le défi de cette anémie tenace, génératrice de nombreux désordres : sous-emploi massif, décohésion sociale, perte de confiance en l'avenir et sentiment d'impuissance des pouvoirs publics.

Cette situation peut entraîner des crises sociales, écologiques, sanitaires ou géopolitiques. Elle peut même conduire à des dérives autoritaires comme on en a connues lors de la crise de 1929.

2 – La politique monétaire.

Une bonne politique monétaire demanderait un engagement beaucoup plus affirmé de la Banque Centrale Européenne. D'abord elle devrait œuvrer à une moindre domination des marchés financiers. Surtout, elle devrait surmonter les insuffisances liées à l'objectif prioritaire de maîtrise de l'inflation et à l'utilisation exclusive du taux d'intérêt à court terme :

a) Une banque centrale véritablement au service des citoyens doit reconnaître l'influence de la politique monétaire sur l'économie et sur l'emploi. Elle doit concilier la régulation de la croissance et la lutte contre l'inflation.

b) Le levier du taux d'intérêt à court terme est insuffisant pour dynamiser l'économie, face aux incertitudes du futur et à l'existence d'un chômage de masse (pour l'UE 15 : 20 millions? 25 millions?) qui induit une importante épargne de précaution.

c) En raison de l'extension progressive du nombre de pays de l'UEM, la fixation de ce taux est une quadrature du cercle. En effet, le taux s'avère à la fois trop bas pour les pays à forte croissance, à la limite de la surchauffe, et trop haut pour les pays proches de la stagnation économique.

d) En laissant les banques secondaires, par le mécanisme du crédit, déterminer la masse monétaire en circulation, la BCE se prive d'une intervention directe sur la quantité de monnaie en circulation et laisse agir un mécanisme qui n'est pas optimal.

Alors qu'il existe actuellement de très abondantes liquidités, celles-ci sont malheureusement fort mal réparties. D'un côté certains secteurs ont trop de liquidités et sont inflationnistes (par exemple l'immobilier) alors que d'autres manquent cruellement de fonds. Notamment, la plupart des États de l'Eurozone ne disposent pas des capitaux nécessaires au financement des projets de long terme, à rentabilité lente mais porteurs d'avenir, pourtant absolument nécessaires face aux défis de la mondialisation, de l'émergence des pays d'Asie, des enjeux énergétiques et climatiques, et plus généralement de ceux d'un développement durable.

Cela est d'autant plus regrettable qu'une politique monétaire active à l'initiative de la Banque Centrale est à l'œuvre dans d'autres grands pays, montrant ainsi qu'il y a des alternatives.

3 – Quelques exemples :

Voici plusieurs exemples de pays dans lesquels les banques centrales, en connivence ou en accord implicite avec leur gouvernement, contribuent activement à la croissance économique.

Aux États-Unis, il est maintenant bien connu que la banque centrale a pour priorité la croissance et l'emploi, autant que la lutte contre l'inflation. Ceci se vérifie par la lecture des bilans de la FED, qui montrent qu'elle n'hésite pas à monétiser bon an mal an une quarantaine de milliards de dollars par achat de titres d'État. Ceci peut être vérifié aussi par la politique des taux, qui, depuis de nombreuses années consiste à maintenir ces taux aussi bas que possible. Pour sortir le pays de la récession de 2001 la FED avait progressivement ramené son taux directeur à son niveau le plus bas (1 %) depuis 1958. Depuis quelques temps, elle augmente très graduellement ses taux, mais en gardant

les yeux rivés sur la conjoncture afin de ne pas aller trop loin.

Au Japon, la banque centrale a toujours privilégié l'action pour la reprise, au mépris de toute orthodoxie. Dans la période récente elle a maintenu son taux d'intérêt proche de zéro, puis elle l'a assorti d'un « assouplissement quantitatif » qui consiste aussi à monétiser des titres d'État, au point que les réserves des banques à la banque centrale sont de 35 000 milliards de yens (300 milliards de dollars), bien au dessus des réserves obligatoires (6 000 milliards de yens). La banque centrale s'assure ainsi que le financement de l'économie n'est pas un frein à la reprise.

En Chine, malgré les pressions internationales, la banque centrale maintient un certain contrôle des changes pour garder un yuan sous-évalué, avec les succès économiques que l'on connaît.

4 – Aux pays de l'eurozone de relever le défi :

Sans plus attendre, des outils institutionnels nouveaux sont à mettre en œuvre. Ainsi :

a) la BCE doit pouvoir disposer conjointement de deux leviers d'action monétaire.

- la fixation des taux directeurs à court terme, selon les modalités actuelles ;

- ce qui lui manque aujourd'hui, la faculté de pouvoir créer de la monnaie au profit des budgets d'investissement des États de l'Eurozone ou de celui de l'Union, ou à ceux d'agences nationales ou multinationales à mission spécifique et contrôlée.

b) Les fonds résultant de cette création monétaire seraient distribués par la Banque Centrale aux organes exécutifs responsables des investissements jugés nécessaires pour un développement durable, soutenir la course à l'innovation et créer des emplois. Elle agirait dans le cadre des orientations à long terme des projets de l'exécutif européen.

Les autorités responsables des investissements pourraient être les gouvernements nationaux ou l'exécutif européen, qui financerait directement certains projets.

5 – La question du taux de change vis-à-vis des autres grandes devises que l'Euro et celle de la préférence communautaire.

L'efficacité d'une politique de croissance dépendra à l'évidence de l'évolution du solde des échanges de l'Eurozone, ainsi que de l'UE 25, vis-à-vis du reste du monde. Il ne servirait à rien au plan de l'emploi de solvabiliser des besoins et de les satisfaire par des importations de provenances extérieures à l'Europe.

Or, actuellement, malgré la croissance anémique décrite plus haut, les derniers chiffres du commerce extérieur sont inquiétants. Le solde cumulé sur 12 mois des transactions courantes de l'Eurozone a constam-

ment décliné de + 53 Mds d'Euros à — 43 Mds de décembre 2002 à juin 2006 (source Banque de France). Cette dégradation ne peut s'expliquer uniquement par la facture pétrolière ou par un défaut de compétitivité. Elle traduit aussi la vulnérabilité croissante de l'ensemble de l'Europe, et plus encore de l'Eurozone, au mouvement planétaire de délocalisation des activités industrielles en Asie et plus spécialement en Chine. Les exportations chinoises de produits manufacturés à bas prix bondissent d'année en année, avec une gamme de produits de plus en plus large. Si le libre-échange continue ainsi de diminuer notre compétitivité effective, de nombreux pays et des régions entières seront mis en graves difficultés par l'effondrement de secteurs entiers, dont l'exemple a été donné récemment par le textile.

Toute politique de croissance risquant d'être ruinée par cette concurrence excessive, une réaction de l'Europe s'impose sur la maîtrise des taux de change et sur la restauration d'une préférence communautaire.

Les changes flottants s'inscrivent dans la logique du laisser faire international. On assiste à la sous-évaluation du dollar, et, plus encore, du yuan chinois, qui conduisent à une compétition commerciale internationale faussée. On doit certes exclure le retour à un système de taux fixes administrés, très difficile à gérer, mais nous proposons un mécanisme à double détente.

a) Une taxe modulable sur les transactions de change :

Aux pays qui accepteraient de définir avec l'Union Européenne des taux de change raisonnables, serait appliqué un mécanisme souple propre à maintenir ces taux de change à l'abri de toute spéculation, c'est la Taxe sur les Transactions de Change ou TTC. Cette taxe serait perçue sur le lieu de règlement de toute transaction de change affectant les devises concernées et serait modulable :

– le taux serait d'environ 0,1 % tant que le change s'effectuerait dans la bande d'écart autorisé (2 à 3 %). Ce taux freinerait la spéculation à court terme qui se caractérise par des transactions rapides.

– si le cours de change sortait de cette bande, le taux serait beaucoup plus élevé, pouvant aller jusqu'à 100 % en cas de crise grave.

Les pays qui participeraient à un tel système pourraient convenir qu'un organisme commun fixe les taux cibles.

Par ailleurs, en attendant la mise en action de ce dispositif, la BCE ne devrait pas hésiter à intervenir sur le marché des changes, principalement pour contrer la chute du dollar, ce qu'elle s'est interdit de faire jusqu'à ce jour.

b) Restaurer la préférence commerciale communautaire.

Aux pays qui refuseraient tout accord monétaire pour des taux de changes raisonnables, ou qui pratiqueraient des actions de concurrence déloyales mettant en danger nos emplois jugés indispensables, il faudrait appliquer des droits de douanes ciblés vers les produits concernés. Ces droits de douane seraient établis dans le cadre de la « préférence communautaire, qui était prévue dans le traité de Rome.

Elle a pratiquement disparu à la suite des désarmements douaniers successifs dans le cadre du Gatt puis de l'OMC, dont le seul but est l'abaissement général des droits de douane. L'échec du « cycle de Doha » montre que de nombreux pays commencent à se poser des questions, à commencer dans le domaine agricole, sur ce qui apparaît plus comme un dogme que comme un instrument de pilotage rationnel du commerce international.

L'UE doit faire ses comptes et savoir peser, grâce à cette préférence communautaire, pour combattre les déséquilibres criants, sans aller jusqu'à un protectionnisme excessif. Il s'agit d'un réarmement douanier réaliste, tempérant suffisamment la concurrence extérieure des pays « à bas salaires » (ce qui ne veut pas dire à faible qualification), lorsque celle-ci est excessive et met en danger nos industries et nos services.

La mise en œuvre d'une TVA sociale, au cas où elle serait décidée pour ses effets fiscaux, renforcerait la compétitivité des produits, au moins temporairement.

Une telle politique devrait conduire à des groupes régionaux de pays solidaires dans leur développement productif, humain et environnemental dans lesquels le libre-échange ou un quasi libre échange commercial pourrait s'établir avec des objectifs de coopération technique, financière et monétaire. L'Organisation Mondiale du Commerce devrait alors se changer en

Organisation Mondiale de la Concurrence, qui pourrait juger des concurrences monétaires déloyales et de la validité des droits de douane.

6 – Appréciation, surveillance et maîtrise du taux d'inflation des prix de détail à la consommation.

La mise en œuvre d'une politique monétaire active ne doit pas entraîner une reprise de l'inflation. Dans la dernière période, l'IPCH (Indice des Prix Communautaires Harmonisés) a été très sage¹. D'ailleurs la BCE ne semble pas craindre l'inflation outre mesure, sauf pour les actifs boursiers et immobiliers.

Une relance économique entraînant une croissance assez forte de 2,5 % à 4,5 % ne devrait pas être inflationniste si les hypothèses suivantes sont vérifiées :

- a) Il y a une concurrence interne et externe suffisante. Notamment le freinage des importations est dosé pour conserver assez de concurrence sur les marchés concernés.
- b) Les autorités intensifient leur surveillance des prix et de tous les freins ou goulots susceptibles de créer des pénuries inflationnistes.
- c) La même action préventive est menée sur le marché du travail par la concertation et la formation.

Une forte hausse du prix du pétrole pourrait remettre en cause ce schéma optimiste. Mais un tel risque est à assumer dans tous les cas de figure et n'est pas plus dangereux en cas d'expansion volontariste. Au contraire, la hausse des revenus compense alors plus facilement la hausse du coût de l'énergie.

Chômage et Monnaie

1. De 1,3% à 1,6% par an de 2005 à mi-2006 pour l'indice hors énergie, et 0,7% à 1% de plus pour l'indice global.

Interpellation des députés sur l'éducation à la non-violence et à la paix à l'école

L'Aire, membre de la Coordination française pour la Décennie serait désireuse que ses adhérents et correspondants veuillent adresser cette pétition à leur député.

Madame, Monsieur le député,

Vous venez d'être élus à l'Assemblée nationale et je souhaiterais connaître votre position sur l'introduction de l'éducation à la non-violence et à la paix à l'école. Alors que le Parlement espagnol a adopté en novem-

bre 2005 une loi pour développer une culture de la paix en Espagne, dans laquelle le gouvernement s'engage à « créer des enseignements spécialisés relatifs à l'éducation pour la paix et les valeurs démocratiques », et que le gouvernement italien a décidé, en février 2007,

la création d'un groupe de travail sur l'éducation à la non-violence et à la paix à l'école, il est temps que les parlementaires français s'engagent à leur tour sur ce sujet.

Près de 10 000 personnes ont déjà signé la Lettre-pétition lancée par la Coordination française pour la Décennie, demandant l'introduction officielle de la formation à la non-violence et à la paix à tous les niveaux du système éducatif français, ainsi que l'intégration de cet enseignement dans la formation initiale et continue des enseignants.

Cette demande de la Coordination, collectif de 66 organisations soutenu par plus de 130 personnalités, s'inscrit dans le cadre de la «Décennie internationale de la promotion de la culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde» (2001-

1. Pour plus d'information, nos lecteurs peuvent consulter le site Internet de la Coordination française pour la Décennie : <http://www.decennie.org>.

2010) de l'ONU qui invite tous les États membres à «prendre les mesures nécessaires pour que la pratique de la nonviolence et de la paix soit enseignée à tous les niveaux de leurs sociétés respectives, y compris dans les établissements d'enseignement» (Résolution A/53/25)¹.

En temps que député à l'Assemblée nationale, vous engagez-vous à agir en faveur de l'introduction officielle de l'éducation à la non-violence et à la paix à tous les niveaux du système éducatif français, dès l'école maternelle, avec un programme prévoyant des horaires, une progression, des outils et des méthodes pédagogiques?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Vie de l'association

- Notre ami Marcel Ruby vient d'être nommé vice-président national d'honneur du Parti Radical. L'Aire lui adresse ses chaleureuses et amicales félicitations.
- Marc de Basquiat poursuit la mise au point de notre modèle de simulation pour déterminer l'incidence après impôts de l'introduction du revenu d'existence en fonction de la situation familiale de chacun.

Prochaines réunions

Maison des Sciences de l'homme, 54 boulevard Raspail, 75006 Paris,
salle n° 215, 2^e étage à 17 heures

Le mercredi 19 septembre

Le mercredi 10 octobre

Le mercredi 21 novembre

Le mercredi 12 décembre

Le mercredi 9 janvier

Le mercredi 13 février

Le mercredi 12 mars

Le mercredi 9 avril

Le mercredi 14 mai

Le mercredi 11 juin

Ces réunions sont ouvertes à tous. Venez nombreux.

Cotisations 2007

• Cotisation de base ¹ :	60 €
• Cotisation réduite ¹ :	15 €
<i>(chômeurs et étudiants)</i>	
• Abonnement lettre de liaison	30 €

1. Donne droit à la lettre de liaison et à une déduction fiscale.